



RÉGION ACADÉMIQUE
MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Personnels
Enseignants
DPE

Direction

DPE

Affaire suivie par :

Sylvie GALBERT

Tél : 05 96 52 25 62

Mél : sylvie.galbert@ac-martinique.fr

Schoelcher, le 7 avril 2025.

Les Hauts de Terreville
97279 SCHOELCHER Cedex

Circulaire n° 2025-17-DPE du 7 avril 2025- Campagne complémentaire d'accueil en détachement des professeurs des écoles pour la rentrée scolaire 2025

Publics concernés : les professeurs des écoles

Objet : Campagne complémentaire d'accueil en détachement des professeurs des écoles pour la rentrée scolaire 2025

Entrée en vigueur : 8 avril 2025

Notice :

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités et le calendrier d'accueil en détachement des professeurs des écoles dans le cadre de la campagne complémentaire .

Référencement : Site académique, c'est officiel « circulaires », « ressources humaines », « lire le contenu »

Annexes

- Annexe 1- Formulaire Avis DAASEN
- Annexe 2 - Pièces à joindre obligatoirement
- Annexe 3 - Titres et diplômes requis

La Rectrice de la Région académique de Martinique
Chancelière des Universités
Directrice académique des services de l'Éducation nationale

Vu :

- *Note ministérielle DGRH B2-2 du 11 mars 2025 relative à la campagne complémentaire d'accueil en détachement des professeurs des écoles à la rentrée scolaire 2025*

La stratégie ministérielle déployée dans le cadre du choc des savoirs repose sur la mise en place des enseignements communs de français et de mathématiques en groupe pour l'ensemble des classes et des niveaux du collège, en application de l'article 4-1 de l'arrêté du 15 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège.

Pour sa mise en œuvre, une nouvelle campagne d'accueil en détachement dans le corps des professeurs certifiés, réservée aux professeurs des écoles titulaires est ouverte.

1 - Procédure de recrutement

Sont concernés par cette campagne complémentaire :

- Les professeurs des écoles en position d'activité, titulaires de l'académie de Martinique ;
- Les professeurs des écoles en position de disponibilité qui relèvent de l'académie de Martinique ou d'une autre académie.

Les demandes de détachement doivent être formulées uniquement pour la discipline **lettres modernes**.

Les professeurs des écoles en disponibilité dont la candidature serait retenue, devront solliciter leur réintégration et leur placement en détachement sortant auprès de leur académie d'origine.

2 - Modalités de candidature

Les candidats devront formuler leur demande de détachement uniquement dans l'application PEGASE accessible depuis l'adresse suivante :

<https://-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>

Les candidatures devront impérativement être saisies du 8 avril 2025 au 18 avril 2025.

3 - Calendrier

Du mardi 8 avril au vendredi 18 avril 2025	Phase de candidature au détachement complémentaire
Du mercredi 23 avril 2025 au vendredi 9 mai 2025	Instruction académique des candidatures
A partir du lundi 12 mai 2025	Instruction ministérielle des candidature retenues par la rectrice
A partir du vendredi 27 juin 2025	Transmission des arrêtés ministériels d'accueil en détachement

Les professeurs des écoles en position de disponibilité, en activité, titulaire de l'académie devront transmettre le formulaire en annexe 1 afin que la DPE puisse solliciter l'avis du DAASEN, par courriel à l'adresse ci-dessous avant le 18 avril 2025, délai de rigueur.

ce.dpegestco2@ac-martinique.fr

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Pour la Rectrice et par Délégation
Le Secrétaire général adjoint
Directeur des Ressources humaines

Christian PINARD

Signature



RÉGION ACADÉMIQUE
MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 2

Direction des Personnels
Enseignants
DPE

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- CURRICULUM VITAE
- LETTRE DE MOTIVATION
- COPIE DES DIPLOMES

Pour les personnes hors position d'activité uniquement :

- Copie de l'arrêté de position

**Détachement des professeurs des écoles
dans le corps des personnels enseignants du 2nd degré,**

Année scolaire 2025-2026

TITRES OU DIPLOMES REQUIS	
CORPS D'ACCUEIL	
CORPS D'ORIGINE	PROFESSEUR CERTIFIE DE LETTRES MODERNES
Professeur des écoles	Licence ou équivalent